



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zone des Caraïbes

Question écrite n° 72291

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur la solidarité des Antilles Guyane à l'égard des îles des Caraïbes victimes de cyclones. En effet, comme vient encore récemment de le montrer le passage du cyclone Dennis, en ce début juillet, sur Haïti et Cuba, les effets dévastateurs sont considérables et périodiques. Si les États-Unis peuvent compter sur une politique de prévention souvent efficace, et sur la solidarité nationale, d'une grande puissance, il n'en est pas de même des autres îles des Caraïbes. Ces îles sont souvent démunies et souhaiteraient pouvoir compter sur le savoir-faire de la France et de l'Europe. Il conviendrait donc envisager en Martinique et Guadeloupe une présence plus forte de la technologie européenne anticyclonique et des moyens d'intervention d'urgence humanitaire dans ce domaine. Une initiative forte sur ce dossier pourrait s'avérer particulièrement intéressante. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

En raison de leur situation géographique, les Antilles françaises ainsi que les petits États insulaires de l'arc Caraïbes sont régulièrement confrontés à des cyclones ou à des tempêtes tropicales qui peuvent causer des dégâts significatifs à leurs populations, à leur environnement et à leur économie. La coopération régionale en matière de prévention des cyclones ainsi que l'envoi de fret humanitaire et de spécialistes de la protection civile dans les pays voisins touchés par des catastrophes naturelles font partie des missions prioritaires menées par la France aux Antilles. En ce qui concerne la prévention des cyclones, les services de Météo-France aux Antilles Guyane disposent d'équipements modernes adaptés, notamment de stations radar en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, de modèles numériques de prévision ainsi que d'images transmises par satellite permettant d'anticiper les trajectoires des phénomènes cycloniques. Pour l'accomplissement de ses missions, Météo-France travaille en étroite coopération avec le Centre national de prévention des cyclones de Miami qui diffuse ses bulletins et peut contacter les États de la zone Caraïbes menacés par des phénomènes cycloniques : Cuba, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Porto Rico, La Barbade, Trinité et Tobago, Sainte-Lucie, Grenade. Par ailleurs, le réseau Radar-Caraïbes mis en place au cours de l'année 2004 permet une transmission rapide de l'alerte cyclonique aux États voisins grâce à une diffusion en temps réel des images des radars installés en Guadeloupe et en Martinique. Au plan opérationnel, l'état-major de la zone de défense des Antilles, implanté à Fort-de-France, est chargé de mener des actions de prévention, de participer à la gestion de crise et de conduire des actions de coopération régionale en matière de sécurité civile. En mars 2005, il a élaboré un plan zonal de vigilance cyclonique qui intègre les ambassades de France à Sainte-Lucie et Trinité et Tobago dans la chaîne d'alerte et permet ainsi aux autorités de ces États d'être préalertées, le cas échéant. S'agissant des moyens d'urgence humanitaire, la France qui considère cette mission de solidarité au profit des États voisins comme prioritaire, a renforcé ses moyens grâce au prépositionnement en février 2001 d'un stock de matériel humanitaire à Fort-de-France dans des bâtiments appartenant aux armées, financé par le ministère des affaires étrangères. Sous vingt-quatre heures un détachement opérationnel de personnels de la sécurité civile peut être acheminé par avion militaire dans un État proche frappé par un sinistre. Le 11 septembre 2004, un détachement d'une vingtaine d'hommes composé de sapeurs-pompiers et de personnels du SAM est ainsi

intervenu à la Grenade, touchée par l'ouragan Ivan, afin de préparer l'acheminement d'un lot d'aide humanitaire de 20 tonnes de tentes et vivres. Par ailleurs, le 21 septembre 2004, un détachement de ce type a acheminé 5 tonnes de fret en Haïti, à la suite du passage de la tempête tropicale Jeanne, précédant l'envoi d'un avion cargo affrété par le ministère des affaires étrangères contenant 40 tonnes de matériel humanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72291

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7780

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 304